

Peine capitale

● (1250)

En citant divers auteurs, chrétiens et non chrétiens, qui s'entendent sur les devoirs et les fonctions des gouvernements, j'ai tenté de montrer qu'en vertu de la loi de Moïse, il incombe à l'État d'imposer la peine capitale à ceux qui enfreignent le sixième commandement du décalogue. De plus, j'ai tenté de montrer, en mettant ces auteurs en parallèle avec la doctrine du Nouveau Testament, épître aux Romains 13 que les enseignements de l'Ancien et du Nouveau Testament ne diffèrent pas quant au devoir qu'ont les gouvernements de maintenir l'ordre civil, parce que si la première fonction des gouvernements est effectivement de maintenir la loi et l'ordre, de poursuivre les malfaiteurs et de soutenir les justes et si la peine capitale est une question d'ordre moral, il nous faut considérer la permanence de l'enseignement des Écritures, tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Testament. Nous ne pouvons nier ce qui est écrit dans l'Épître aux Romains, au chapitre 13, étant donné que cela ne contredit pas l'enseignement de l'Ancien Testament et que le sixième commandement est antérieur à la loi hébraïque dont le Christ nous a libérés.

On peut donc dire que l'histoire a jugé les gouvernements et les civilisations d'après la façon dont ils ont traité les malheureux, les indigents et les sans défense. Leur vie ne vaut-elle pas autant que celle des autres citoyens mieux protégés ou rétribués? A mon avis, le gouvernement ne doit pas défendre uniquement les agents de police et gardes de prison et je prétends qu'en toute justice la peine capitale doit s'appliquer à tous les coupables de meurtre prémédité ou à tous les tueurs à gages.

En outre, je trouve qu'il est de bonne politique qu'en examinant la question du châtement suprême nous tenions compte des réalités de la vie quotidienne, et prenions en considération les modes de vie actuels. Aucune loi n'est immuable et il faut considérer le mandat qui nous a été confié. Dans quelle situation se trouvent réellement le gouvernement et les citoyens à l'heure actuelle? D'un point de vue théologique, on peut dire que le péché de toutes sortes est omniprésent sous forme de désobéissance aux lois, crimes, viols et méfaits de toutes espèces. C'est la réalité. Dans l'ensemble, les citoyens désirent que le gouvernement fasse preuve de poigne. Une poigne de fer, c'est le terme qu'on entend souvent. Les gens veulent être protégés contre les criminels qui détruisent, pillent et assassinent sans se soucier du fait que les autres aussi ont droit à la propriété et à la vie.

Les gens en ont assez de voir qu'on insiste tant sur les droits du criminel. Permettez-moi de signaler à ce propos les remarques du député de Surrey-White Rock (M. Friesen) qui disait que l'importance exagérée qu'on accordait de nos jours aux droits des criminels allait à l'encontre des responsabilités du gouvernement envers les victimes. J'estime que le gouvernement fait preuve d'irresponsabilité en ne tenant pas compte des victimes. Les gouvernements ne s'intéressent qu'aux droits des criminels. Il faut toutefois préciser que les gens qui partagent mon avis sur cette question ne sont pas dépourvus de compassion ou d'amour. Nous avons soif de justice comme tous les autres, mais nous accordons de l'importance non seulement aux victimes mais également à ceux qui pourraient l'être, ce qui comprend, en somme, tout le reste du corps politique.

Je rejette les arguments des spécialistes de l'environnement et du comportement comme B. F. Skinner, qui n'admettent aucune responsabilité humaine et qui estiment que le comportement est le simple résultat d'une expé-

[M. Whiteway.]

rience passée. Ils prétendent que tout ce qu'il faut pour réadapter une personne, c'est de modifier son comportement et, en ce sens, que c'est la société qui est fautive et non la personne qui transgresse la loi. Je rejette cette thèse qui ne laisse pas de place à la responsabilité de l'individu. Je crois en la thèse biblique selon laquelle nous sommes créés à l'image de Dieu et que nous avons la connaissance du bien et du mal et que nous sommes libres de choisir entre le bien et le mal. Comme il s'agit d'une question morale, il est tout à fait inutile de discuter de la peine capitale sans tenir compte de la moralité. Quelle devrait être la réaction du gouvernement s'il tenait compte de la réalité, de la volonté des citoyens et du mandat biblique énoncé au chapitre 13 de l'épître aux Romains?

Monsieur l'Orateur, l'heure de la suspension de la séance approche, mais je demande à la Chambre d'avoir l'obligeance de me laisser terminer mon discours en quelques minutes.

Des voix: D'accord.

M. Whiteway: En conclusion, j'aimerais citer brièvement ce qui suit:

L'État est investi de pouvoirs en ce qui a trait à la justice. Grâce aux soins attentifs de Dieu, nous connaissons toujours la loi relative aux créatures même après la chute (Romains I et II). Étant donné l'intelligence immuable de Dieu, cette loi n'a jamais été révoquée. La force contraignante de la loi domine tout et rien ne lui échappe. Ce n'est pas utiliser arbitrairement la parole vivante, la parole divine, que de vouloir tirer des Saintes Écritures un enseignement sur la loi; c'est tout simplement agir en fonction de sa foi. La volonté de Dieu est infiniment plus grande et plus profonde que ce qui nous a été révélé, il est vrai, mais la véracité des paroles de Dieu nous garantit que nous pouvons considérer cette révélation comme étant digne de foi. En faisant passer l'amour avant la justice, on contredit l'esprit du sacrifice de la croix sur le Golgotha, où le Seigneur a révélé son amour et sa justice. La ville de Sion est par la justice. Il n'est même pas permis d'imaginer qu'il existe en Dieu un affrontement ou une opposition entre l'amour et la justice. Ce serait contraire à sa simplicité même. L'amour et la justice font l'unité en Dieu. Dans notre existence temporelle, cependant, l'amour du Christ, sous sa forme religieuse concentrée, donne naissance à divers courants de vie, à divers ordres ou modes de vie temporels. Il existe ainsi un ordre pour l'exercice de la justice et également un ordre pour l'amour du prochain. Il n'est cependant pas possible d'aimer son prochain sans être juste (Ps. 85:9-13). Celui qui prétend que l'exercice de la justice par le gouvernement est moins important que l'amour du prochain oublie que l'amour du prochain ne peut précisément s'épanouir que grâce à l'existence de la justice dans la société. Là où régneront l'injustice et la violence, l'amour du prochain disparaîtra complètement.

Monsieur l'Orateur, en tant qu'être vivant, je n'éprouve aucun plaisir de voir mourir l'homme pervers, mais comme on le dit dans Ézéchiel (33:11), il faut que l'homme pervers abandonne sa manière de vivre. Je veux que les Canadiens ne soient pas terrorisés par ceux qui seraient prêts à violer les libertés mêmes qu'ils revendiquent pour leur propre défense. Je tiens à faire partie d'un gouvernement qui tient compte de la volonté du peuple, et respecte son mandat biblique. Les pierres elles-mêmes crient justice. Nous devons rétablir et maintenir la peine de mort. Nous devons nous efforcer de suivre les principes bibliques qu'enseigne le Nouveau Testament. Nous ne pouvons pas nous permettre d'agir autrement.

[Français]

M. l'Orateur adjoint: En conformité de l'ordre spécial adopté par la Chambre le lundi 7 juin, comme il est 1 heure, je quitte le fauteuil jusqu'à la reprise de la séance à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)